



Mairie de

**MARTAINVILLE
EPREVILLE**

311 route du Château
76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE
☎ 02.35.23.40.16 📠 02.35.23.15.78
mairie@martainville-epreville.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026 à 18h30

Présidence : M Lionel SAILLARD, Maire

**Présents : Mmes Monique FELIX, Eliane LESUEUR, Julie DHEDIN, Annie BOIVIN
MM. Lionel SAILLARD, François ARLAY, Anicet DUMONT, Jean-Marie DELACROIX,
Guillaume LEFEL, Philippe COULIOU.**

Absent excusé :

Absents : Mme Isabelle SAVOYE M José CORREIA

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme DHEDIN

Quorum : 7

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2025 ;**
- 2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 ;**
- 3. Vote du Budget Primitif 2026 ;**
- 4. Délibération mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour l'année 2025 : application de la fongibilité des crédits ;**
- 5. Délibération taux d'imposition 2026 ;**
- 6. Délibération participations et subventions aux associations ;**
- 7. Délibération programmes d'investissement ;**
- 8. Personnel communal : primes d'ancienneté / médailles d'honneur ;**
- 9. Elections Municipales : Planning bureau de vote ;**
- 10. Délibération Communauté de Communes Inter Caux Vexin : Projet arrêté PLUi 51 ;**
- 11. Projet de MODUL'O 3 : micro-méthanisation des biodéchets alimentaires ;**
- 12. Questions diverses.**

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2025**

- après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un : **excédent de 153 426.71 €**

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT		Détail
Recettes	708 050.83 €	627 558.07 € 80 492.76 € report antérieur 708 050.83 €
Dépenses	554 624.12 €	
Excédent	153 426.71 €	
INVESTISSEMENT		
Recettes	244 638.74 €	
Dépenses	200 212.63 €	127 880.97 € 72 331.66 € report antérieur 200 212.63 €
Excédent	44 426.11 €	
RESTES A REALISER		
Recettes	16 980.00 €	44 426.11 € Excédent investissement
Dépenses	132 100.00 €	115 120.00 € déficit R à R
Déficit	- 115 120.00 €	-70 693.89 € besoin investissement

Besoin section investissement	70 693.89 €
Excédent de Fonctionnement	153 426.71 €

REPORT A NOUVEAU	82 732.82 €
-------------------------	--------------------

3. Vote du Budget Primitif 2026

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 15 avril de l'année N sur le budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	644 442.00 €
Recettes	561 710.00 €
Excédent antérieur reporté	82 732.00 €
Recettes	644 442.00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 054 122.00 €
Restes à réaliser 2025	132 100.00 €
Total Dépenses	1 186 222.00 €
Recettes	1 054 122.00 €
Restes à réaliser 2025	16 980.00 €
Excédent antérieur reporté	44 426.00 €
Affectation des résultats (1068)	70 694.00 €
Total Recettes	1 186 222.00 €

Taxe foncière (propriétés bâties)	41,90 %
Taxe foncière (propriétés non bâties)	42,91 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	16,16 %

6. Délibération participations et subventions aux associations

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions année 2026 comme suit :

ASS.CULT.SOC. ET SPORTIVE	3 000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	675.00 €
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	1 000.00 €
AIDES FAMILIALES RURALES	300.00 €
CENTRE DOMINIQUE LEFORT	150.00 €
CARMEN	1 000.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200.00 €
	6 325.00 €

Les contributions aux organismes de regroupement se décomposent comme suit :

SIVOS	120 000.00 €
ASSOC. DEPARTEMENTALE DES MAIRES	240.00 €
C.A.U.E	91.00 €
	120 331.00 €

Participation financière à l'abonnement du transport scolaire (collège)

Vu la convention signée avec la Région pour la participation financière de la commune pour l'année scolaire.

Monsieur le Maire informe que la convention de participation financière est conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 années scolaires.

Pour l'année scolaire 2026/2027 : 72 € (jusqu'à 500 €) et 144 € (+ de 500 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire la convention de participation financière à l'abonnement du transport scolaire (collège) pour une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 années scolaires. Pour l'année scolaire 2026/2027 : 72 € (jusqu'à 500 €) et 144 € (+ de 500 €) ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires pour la participation communale.

7. Délibération programmes d'investissement

Acquisition d'un ordinateur portable

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir un nouvel équipement informatique.

Cette acquisition répond aux besoins d'un outil mobile pour favoriser les déplacements professionnels ou lors des réunions :

Après consultation, il est présenté le devis HELIAQ :

- Approuve les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente pour un montant de 8 899.85 € HT soit 9 789.84 € TTC ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces travaux.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2026.

Acquisition de table coworking - bureau des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal a pour projet d'aménager un espace de travail visant à favoriser la collaboration et l'ergonomie pour les élus.

Dans ce cadre, il est nécessaire de faire l'acquisition de tables de coworking spécifiques, dotées d'un bloc électrique central et d'une descente de câbles, permettant une connectivité fluide et sécurisée pour les utilisateurs.

Après consultation, il est présenté le devis de C PLUS DIFFUSION du VAUDREUIL :
pour un montant de 976.55. € HT soit 1 171.86 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de table coworking pour un montant de 976.55. € HT soit 1 171.86 € TTC
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2026.

Travaux de marquage au sol / voirie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réfection et à la création de signalisation horizontale sur plusieurs secteurs de la commune afin de renforcer la sécurité des usagers et la visibilité des zones de circulation.

Les secteurs concernés par ces travaux de marquage à l'enduit à chaud sont les suivants:

- Rue des Prunelliers : ligne continue pour interdiction de stationnement
- Résidence du Château : emplacements de stationnement
- Route Nationale 31 :

Après consultation, il est présenté le devis de HELIOS du Sotteville-les-Rouen :
pour un montant de 2 060.00 € HT soit 2 472.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- Approuve la réfection et à la création de signalisation horizontale pour un montant de 2 060.00 € HT soit 2 472.00 € TTC
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2026.

Abattage de 4 arbres à la Mairie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la présence de quatre résineux situés sur les abords de la Mairie, il est devenu nécessaire d'intervenir pour les motifs suivants :

Il est proposé d'attribuer une prime unique aux bénéficiaires des médailles d'honneur (Argent, Vermeil et Or) afin de marquer la reconnaissance de la collectivité lors de la remise officielle de ces distinctions.

La gratification est versée aux agents remplissant les conditions de durée de services nécessaires à l'obtention des diplômes d'État correspondants. Le versement est conditionné à la présentation du diplôme officiel ou de l'arrêté préfectoral de promotion.

Le montant de la prime est fixé de manière forfaitaire selon le barème suivant :

Échelon de la Médaille	Durée de services requis	Montant de la prime
Médaille d'Argent	20 ans	200 €
Médaille de Vermeil	30 ans	400 €
Médaille d'Or	35 ans	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la mise en place de ces gratifications aux montants indiqués ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Elections Municipales : Planning bureau de vote

DIMANCHE 15 MARS 2026 1^{er} TOUR

8h00 - 10h00	DELACROIX J M	ARLAY F	GYDE V
10h00 - 12h00	LESUEUR E	DHEDIN J	LEPRONT G
12h00 - 14h00	BOIVIN A	BOIVIN J P	ADAM C
14h00 - 16h00	DUMONT A	COULIOU P	GIANNETTA C
16h00 - 18h00 plus dépouillement	LEFEL G	ARLAY F	SAILLARD L

10. Délibération Communauté de Communes Inter Caux Vexin : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dit « PLUi 51 » version « arrêt »

Monsieur le Maire expose que la présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi 51) de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin arrêté par délibération n°2026-01-26-010 du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2026.

soumis à Enquête Publique, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;

- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- La présente délibération sera transmise en Préfecture ainsi qu'à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

11. Projet de MODUL'O 3 : micro-méthanisation des biodéchets alimentaires

- Avis défavorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe COULIOU afin d'exposer le projet de création d'une unité de micro-méthanisation dénommée « MODUL'O 3 », destinée au traitement des biodéchets alimentaires. Ce projet prévoit la production de biogaz et la génération d'un résidu appelé bio-faste, destiné à l'épandage agricole. Il est également, présenté les analyses.

Après exposé du dossier et discussion, le Conseil Municipal soulève les points de vigilance majeurs suivants :

- Risques liés au "bio-faste" et à la qualité des sols Le Conseil s'inquiète de la nature de la matière épandue. La méthanisation de biodéchets alimentaires présente des risques de présence de micro-plastiques ou d'indésirables si le tri à la source n'est pas parfait. L'impact à long terme sur la structure agronomique des sols et des nappes phréatiques sont à prévoir.
- Nuisances olfactives et proximité des zones habitées Le plan d'épandage inclut des parcelles situées à proximité immédiate de zones résidentielles.
- Le stockage et l'épandage du digestat sont sources de nuisances olfactives significatives.
- Impact sur la sécurité et le trafic routier Le flux logistique généré par l'apport des biodéchets vers les zones d'épandage induit une augmentation critique du trafic de poids lourds sur des axes non dimensionnés pour cet usage (voiries communales étroites). Cela engendre :
 - Une dégradation accélérée de la chaussée.
 - Une mise en danger des mobilités douces (piétons, cyclistes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à l'implantation et à l'exploitation du projet MODUL'O 3 sur le territoire ou impactant la commune et au vu des bilans d'analyses.
- **DEMANDE** au porteur de projet une étude d'impact plus approfondie sur les flux de circulation et une révision complète du plan d'épandage pour exclure les zones proches des habitations.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet et aux autorités compétentes.

12. Questions diverses

Madame LESUEUR informe le conseil que l'assemblée générale du Club de la Bonne Humeur s'est déroulée le jeudi 05 mars et donne lecture du bureau :